

**POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA VILLE DE SAINT-PASCAL**

**PROPOSÉ PAR LE
COMITÉ FEMMES ET VILLE**



**SOUS-COMITÉ DE
SAINT-PASCAL VILLE EN SANTÉ**

PRÉAMBULE :

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Respect des différences
- Participation citoyenne

1- LE CONTEXTE dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait**

On retrouve l'affirmation suivante dans l'orientation 7 : « *Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans divers champs d'action ayant un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que la participation des femmes aux instances dirigeantes, la promotion de mesures de conciliation travail-famille ainsi que l'intégration et le maintien des femmes dans des emplois à prédominance masculine. Le gouvernement s'engage donc à sensibiliser et à soutenir les CRE et les municipalités dans l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique d'égalité et d'équité* ».

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL
- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉ-BSL
- La MRC du Kamouraska a adopté la Charte des valeurs pour des municipalités équitables

1.3 – Une volonté municipale

On peut lire dans le bilan 2010-2011 de Saint-Pascal, Ville en santé : « *À St-Pascal, une dynamique communautaire est installée où prime le bien commun. Ainsi, les organismes sont capables de travailler ensemble autour d'objectifs partagés* ».

Une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes y trouve donc sa place.*

2– LE PORTRAIT (état de la situation)

2.1- Voici en vrac quelques éléments du portrait socio-économique de la ville de Saint-Pascal tiré de Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 :

- Population totale : **3505** répartie en **1705** hommes et **1800** femmes
- 14% de la population a de 0 à 15 ans et 19% de la population a 65 ans et + : **275** hommes (41 %) et **390** femmes (59 %)
- Nombre de familles monoparentales : **90** (8%) sur un total de **1015** familles
- Dirigées par un homme : **25 (28 %)** Dirigées par une femme : **65 (72 %)**
- Revenu médian en 2005 : **23 192\$** **26 674\$ (hommes)** **17 872\$ (femmes)**
- Personnes en chômage : 85 (4,8 %) dont 25 hommes (2,6%) et 60 femmes (7,4 %)
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunéré reliées aux travaux ménagers : 2 625 dont 1 235 hommes (47 %) et **1 395** femmes (53 %)
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des enfants : 965 dont **415 hommes (43 %)** et **550** femmes (57 %)
- Ayant déclaré des heures de travail non-rémunérées reliées aux soins des personnes âgées : 545 dont 235 hommes (43 %) et 315 femmes (57 %)
- Pourcentage de faibles revenus avant impôt : **9,7 %** dont **7,5 %** hommes et **11,8 %** femmes
- **Indice de développement de la municipalité en 2006 : 0,20 selon le MAMROT**

2.2– La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations en 2011 :

- Conseil d'établissement école Mgr Boucher : 12 femmes et 2 hommes
- Conseil d'établissement école secondaire Chanoine-Beaudet : 12 femmes et 6 hommes
- Gouvernement étudiant : 9 femmes et 7 hommes
- Conseil municipal : 2 femmes et 5 hommes
- Comité d'urbanisme : 6 hommes
- Comité ville en santé : 8 femmes et 3 hommes
- Office municipal d'habitation : 5 femmes et 2 hommes
- Partenaires Saint-Pascal (comité de développement) : 4 femmes et 6 hommes
- Association des gens d'affaires : 1 femme et 4 hommes
- Caisse du Centre de Kamouraska (Caisse populaire) : CA : 4 femmes et 9 hommes; comité de suivi : 2 femmes et 1 homme
- ProjeKtion 16-35 : 3 femmes et 4 hommes
- CPE Pitatou : 7 femmes
- Centre informatique : 1 femme et 3 hommes
- Fabrique de Saint- Pascal : 4 femmes et 4 hommes
- Télévision communautaire : 1 femme et 6 hommes
- Club Optimiste : 4 femmes et 7 hommes
- Club Lions : 6 femmes et 9 hommes
- La Maisonnée (logements subventionnés) : 5 femmes et 1 homme
- Quartier- Jeunesse (Maison des jeunes) : 2 femmes et 3 hommes
- Société d'histoire et de généalogie : 4 femmes et 5 hommes

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la Ville de Saint-Pascal s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Sensibiliser les partenaires à l'avantage de la parité
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes
- Maintenir et renforcer une communication efficace auprès des citoyenNEs
- Viser une représentation plus équilibrée sur toutes les instances et postes de décision
- S'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales du développement social et économique bénéficient également aux femmes et aux hommes

La municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation autant des femmes que des hommes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation
- Favoriser la conciliation famille- travail- implication sociale
- Favoriser l'équité salariale.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services
- Assurer la sécurité des citoyenNEs

3.3 – Les pistes d'action

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour bénéficier de données sexuées dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises
- Utiliser les principes de la rédaction épicienne afin d'être plus inclusif dans les communications
- Susciter la participation du Comité Femmes et Ville afin de cibler et de soutenir la participation des femmes comme candidates lors d'élections municipales et au sein d'instances décisionnelles
- Mettre en place des mesures pour favoriser la participation des parents dans les activités et le publiciser
- Assurer une plus grande sécurité des femmes

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité h/f

- Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, le Centre- Femmes la Passerelle du Kamouraska et Trajectoire-Hommes du KRTB pour les questions reliées à l'égalité
- Sensibiliser les partenaires et la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté

CONCLUSION

La Ville de Saint-Pascal est déjà sensibilisée à la question de l'égalité. Elle est à l'écoute et répond aux besoins des citoyennes et des citoyens.

- Elle a été la première à se doter d'une politique familiale dans la MRC de Kamouraska en 1997.
- Elle a adopté la Charte des valeurs pour des municipalités équitables proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL.
- Elle a mis sur pied sa démarche MADA (municipalité amie des aînés).
- Elle a aussi appuyé la mise sur pied du comité consultatif Femmes et Ville de Saint-Pascal en juillet 2009, lequel est devenu un comité actif de Saint-Pascal Ville en santé en mars 2011.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion des partenaires et de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006 et Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, février 2009
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011
- Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011
- Ville de Montréal, *Politique : Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, avril 2008
- Politique d'égalité de la municipalité de Sayabec, novembre 2011
- Statistique Canada, Recensement de la population de 2006

Adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal le 12 mars 2012.